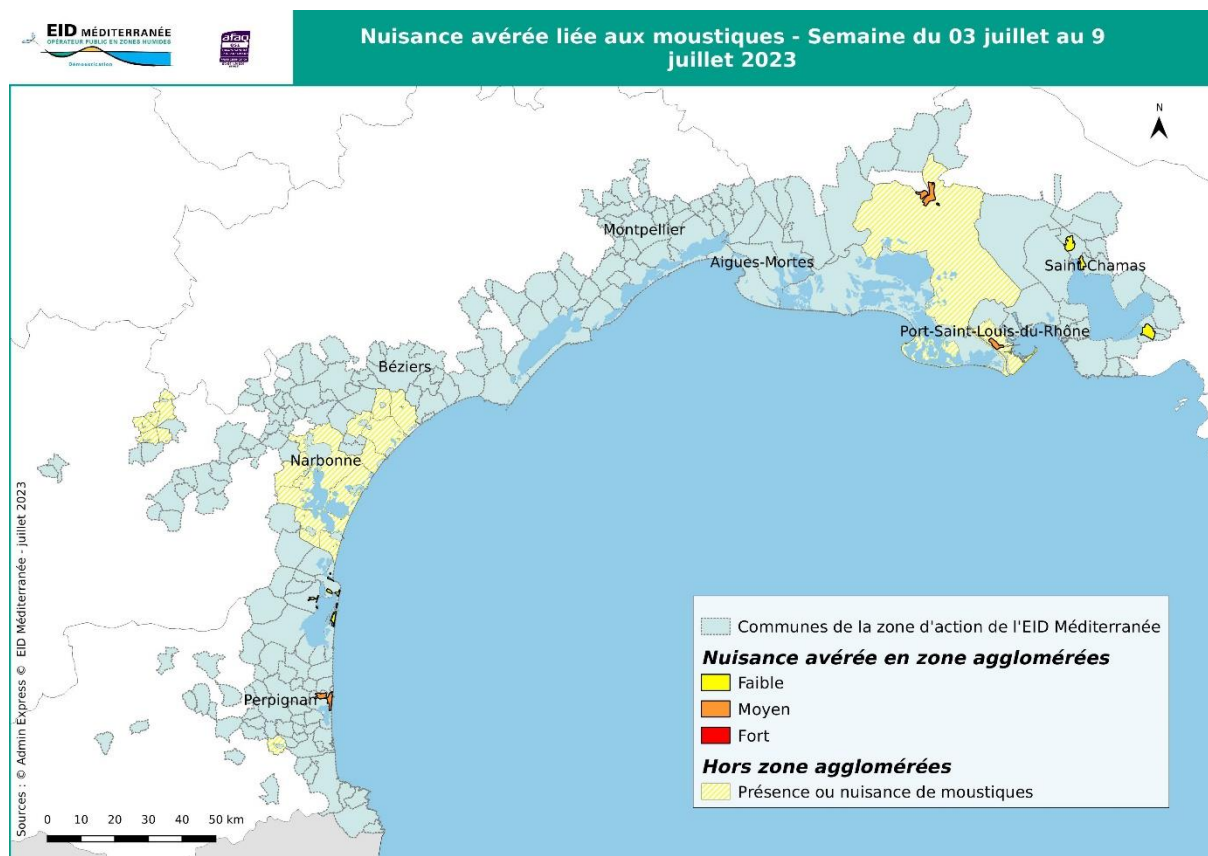


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 3 au 9 juillet 2023



Au cours de la semaine du 3 juillet 2023 :

Amélioration sur certains territoires, après quelques nuisances liées aux *Aedes caspius*. Si certains de ces moustiques sont encore présents, leur densité est bien moindre.

Des entrées maritimes ont provoqué la fluctuation des plans d'eau et certaines zones humides ont été submergées.

La semaine écoulée, un peu plus de 400 hectares ont été traités, pour un total annuel de plus de 9 900 ha 5contre plus de 16 850 ha pour la moyenne 2018 6 2022, à la même date.

Les actions de lutte effectuées depuis le début de l'année sur le domaine public urbain concernent plus de 33 800 gîtes, dans la moyenne haute des 5 dernières années.

À compter du 9 juillet 2023 :

Le niveau des populations de moustiques *Aedes caspius* ayant globalement baissé, le risque de nuisance est plutôt faible, hormis quelques situations localisées autour de secteurs intensément irrigués.

Des prospections et des traitements sont en cours dans les zones humides littorales et rétro- littorales.

En zones urbanisées, le risque de nuisance est lié aux moustiques-tigres (*Aedes albopictus*), qui sont présents un peu partout.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, cette semaine a été marquée par des éclosions d'*Aedes caspius* issues d'irrigations justifiant le traitement de 60 hectares. On observe une nuisance moyenne en zones urbanisées, à l'aube et au crépuscule. Autour de l'étang de Berre, plus particulièrement à Saint-Chamas et à Marignane, on observe la persistance d'une nuisance faible due à *Aedes caspius*, à la tombée de la nuit. Et une nuisance constante due au moustique-tigre *Aedes albopictus*, en secteurs urbanisés.

► **Gard** : Très peu de moustiques « ruraux » (issus de zones humides) sont présents, surtout près de zones irriguées (prairies, pâturages), sans gêne véritable en zones urbanisées, pour l'instant. À noter, cependant, que ces mises en eau et les éclosions induites ont repris de l'intensité depuis le début du mois de juillet et que du fait de leur répétition et que tous les traitements n'atteignent pas 100 % d'efficacité, des nuisances pourraient se faire sentir dans les jours qui viennent.

► **Hérault** : À proximité de zones fortement irriguées, un risque existe de nuisances résiduelles localisées dues à *Aedes caspius*, les territoires de Vendres et de Lespignan étant les plus exposés. Mais les nuisances pouvant être ressenties localement sont imputables aux moustiques urbains, majoritairement des moustiques-tigres *Aedes albopictus*. L'ensemble des communes de la zone d'action de l'EID-Med est potentiellement concerné.

► **Aude** : La présence désormais diffuse des *Aedes caspius* observée en juin et alors synonyme, par endroits, de nuisance résiduelle en zone agglomérée s'est estompée et se fait principalement ressentir hors agglomérations lorsque le vent tombe, en fin de journée. L'irrigation des vignes et autres cultures se poursuit, notamment à Marseillette et sur la plaine de Coursan. Une remontée du niveau d'eau des étangs ouverts à la mer est observée. La prospection caractérisera les éclosions larvaires. Le risque de nuisance due aux *Aedes caspius* reste faible en zone urbaine dans les prochains jours. En zones urbanisées, c'est essentiellement le moustique-tigre *Aedes albopictus* qui sévit particulièrement et, parfois, s'invite à l'intérieur.

► **Pyrénées-Orientales** : La nuisance observée précédemment à Canet-plage, due aux moustiques des marais *Aedes caspius*, tend à diminuer. Cependant, le ressenti de nuisance est maintenu par la présence notable du moustique-tigre *Aedes albopictus*, ainsi que de Cératopogonidés. Sur le secteur de Salses-le-Château, la nuisance est toujours sensible dans le village. Ailleurs, les nuisances principales sont imputables aux moustiques-tigres. Une nouvelle mise en eau par coup de mer a eu lieu ce week-end sur le pourtour de l'étang de Salses-Leucate, engendrant de nouvelles éclosions larvaires. Des traitements aériens et terrestres sont programmés pour ce début de semaine.

Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 10 juillet au 16 juillet 2023

